



Nancy, le vendredi 15 septembre 2017

**Commission vétérans**

Cher Président(e),  
Cher Responsable inter clubs

Nous vous invitons dès à présent à confirmer l'engagement d'une ou plusieurs équipes pour le championnat **InterClubs Départementaux Vétérans 54** (ICDV54).

Afin d'équilibrer au mieux les rencontres, le championnat sera cette année constitué de deux divisions où les équipes seront réparties en fonction de leur force et/ou du desiderata du capitaine.

La composition des matchs va également évoluer, puisque :

Le championnat vétérans démarrera fin novembre, début décembre. Les demandes d'inscriptions sont à retourner **au plus tôt** à [christine.jolain@orange.fr](mailto:christine.jolain@orange.fr) avant le 29 octobre dernier délai.

Règlement du Championnat d'Interclubs Vétérans de Meurthe-et-Moselle saison 2017-2018 :

- ✓ Il est rappelé que le championnat **InterClubs Départementaux Vétérans 54** est une compétition à caractère amateur et est organisé par la Commission Compétitions du Comité Départemental de Meurthe-et-Moselle. Toute mention à la Commission Départementale Interclubs (CDI) fait par conséquent référence à ladite Commission Compétitions
- ✓ Seuls les clubs affiliés au Comité Départemental de Badminton de Meurthe-et-Moselle peuvent participer à ce championnat.
- ✓ Le Championnat sera composé de 2 divisions et se déroulera sur des matchs allers répartis sur le nombre de journées en fonction du nombre d'équipes.
- ✓ Les rencontres se dérouleront suivant le format suivant :
  - Le nombre de matchs sera réparti sur 3SH, 1SD, 2DH et 1DMx soit 7 matchs.
- ✓ Lors d'une rencontre, un joueur ou une joueuse effectue au maximum deux matchs dans des catégories différentes : (pas possible de faire les deux doubles d'une même catégorie : ex : DH).

- ✓ Calcul de la force d'un joueur, d'une paire ou d'une équipe :
  - Barème de points :

N1 : 12 points	R4 : 9 points	D7 : 6 points	P1 : 3 points
N2 : 11 points	R5 : 8 points	D8 : 5 points	P2 : 2 points
N3 : 10 points	R6 : 7 points	D9 : 4 points	P3 : 1 points

- Le classement fédéral de chaque joueur est défini par la base POONA qui est consultable sur le site internet de la Fédération (accès au classement avec n° de licence)
- Calcul des forces pour les doubles : La force d'une paire de double se calcule en additionnant la force des deux joueurs la constituant. Le classement à prendre en compte pour chaque joueur est celui dans la discipline de double concerné.
- ✓ Une équipe est considérée comme complète si elle est composée au minimum de 4 hommes et 1 femme. Si celle-ci est incomplète, elle perd la rencontre sur le score équivalent à un forfait.
- ✓ Classement de la division :
  - Barème de points par match : Victoire : + 2 points, Défaite : 0 point, Forfait : - 1 point.
  - Barème de points par rencontre : Victoire : + 3 points, Nul : + 2 points, Défaite : + 1 point, Forfait : - 1 point.
- ✓ Pour chaque inscription d'équipe, il est obligatoire de désigner un capitaine et d'avoir ses coordonnées. Il sera le contact privilégié de la Commission Départementale Interclubs.
- ✓ L'accueil d'une journée est à la charge de l'équipe hôte (aménagement du gymnase, tenue et envoi de la feuille de rencontre). Le capitaine doit prendre contact avec l'équipe adverse au plus tard **10 jours** avant la date prévue de la rencontre sur le calendrier officiel.
- ✓ Les feuilles de rencontres doivent être envoyées au plus tôt par mail à [christine.jolain@orange.fr](mailto:christine.jolain@orange.fr)
- ✓ L'accueil au gymnase du lieu de rencontre doit s'effectuer ½ heure avant le début des rencontres. Le nombre minimum de terrain est de 2.
- ✓ Tout report de journée devra être **exceptionnel** et faire l'objet d'une demande auprès du capitaine de l'équipe adverse en informant les responsables du Championnat par l'intermédiaire de Badnet.
- ✓ Très important : une journée reportée devra toujours être jouée avant la journée suivante.

- ✓ Les sanctions et réclamations sont identiques au règlement du Championnat d'Interclubs Séniors de Meurthe-et-Moselle (Chapitre 10. Sanctions et réclamations) :

#### Réclamations :

· En parallèle d'un mail envoyé au Responsable des IC, les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité (sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement) être notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Responsable des IC d'un chèque de caution de 80 € à l'ordre du CODEP 54. La CDI statuera en première instance dans les 15 jours suivant la réception de la lettre de réclamation. Si la réclamation est fondée et validée par la Commission Compétition, le chèque de caution sera retourné.

#### Sanctions et recours

- La CDI statuera sur la validité des rencontres au plus tard 20 jours après le déroulement de la journée. Les décisions de la CDI prononçant les sanctions seront diffusées sur le site Internet du codep ([www.bad54.com](http://www.bad54.com)) et notifiées par mail au club sanctionné.
- En cas de désaccord avec une décision de la CDI, un club pourra par l'intermédiaire de son président et dans un délai de 8 jours à compter de la date de réception de la lettre notifiant la décision de la CDI, faire appel de cette décision en adressant sa requête par lettre recommandée avec accusé de réception à la Commission Litige de la Ligue.
- Les litiges et amendes en cours seront consultables sur le site Internet du CODEP.

Dans le cadre d'aléas durant le Championnat ou cas particuliers n'ayant pas été stipulés dans le règlement, le Responsable des IC statuera. En fonction de la particularité des faits, il mettra en place une réunion avec la CDI s'il juge que cela est nécessaire.

Les sanctions financières seront fixées par la CDI le cas échéant.

#### SANCTIONS SPORTIVES POSSIBLES :

Forfait général : Interdiction possible de remonter pendant une ou plusieurs saisons.

Désistement tardif : Interdiction possible de remonter pendant une ou plusieurs saisons.

Joueur non en règle (5) : Un point de pénalité au classement général. Le joueur sera également susceptible d'être suspendu pour une ou plusieurs rencontres.

Erreur de hiérarchie d'une équipe : Un point de pénalité au classement général

Non-participation d'une équipe sur une deuxième journée : forfait général : tous ses résultats sont annulés.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, nous vous souhaitons un très bon championnat.

Sportivement, Christine et Julien